

*Date de dépôt : 4 juin 2009*

## **Rapport du Conseil d'Etat**

**au Grand Conseil sur la pétition : Des trains deux fois par heure, également en soirée et le samedi et des correspondances optimales à Coppet !**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

En date du 14 mars 2008, le Grand Conseil a renvoyé à la Commission des pétitions une pétition dont le libellé est le suivant :

*Versoix, ville de près de 13 000 habitants, reste mal desservie par les transports publics. En attendant la desserte future au quart d'heure, il est nécessaire de davantage encourager les habitants à prendre le train.*

*Pourtant, le samedi, le dimanche et le soir depuis 20 h, notre commune n'est desservie que par un train par heure dans chaque sens. Ainsi de nombreux habitants de Versoix continuent à se rendre en ville en voiture à défaut d'une bonne alternative. Le bus V, trop lent, n'est pas une option valable pour rejoindre le centre ville. Les TPG restent une desserte prioritairement locale.*

*Pour encourager le transfert de la route vers le rail tel que prévu dans le plan directeur 2015, pour se rapprocher des objectifs fixés dans les ordonnances fédérales sur la protection de l'air OPAir et du bruit OPB, il est indispensable de donner à la population de Versoix un vrai choix de son mode de transport et ceci dans les plus brefs délais.*

***C'est pourquoi, le Conseil municipal et la population de Versoix demandent aux autorités cantonales :***

- de négocier avec les CFF une cadence de 30 minutes le soir dès 20 h et le samedi toute la journée dès la mise en place du nouvel horaire de***

*décembre 2008 des CFF, pour le train régional Coppet – Lancy-Pont-Rouge;*

- *de prendre les contacts nécessaires avec les autorités des communes et du district de Nyon afin d'obtenir, par l'arrêt supplémentaire de trains Interregio à Coppet, que les deux trains régionaux horaires dans chaque sens permettent une correspondance de et vers Nyon, Lausanne, le pied du Jura et au-delà, plus adaptée aux besoins des habitants.*

La commission des pétitions a présenté son rapport au Grand Conseil le 20 février 2009 qui l'a renvoyé au Conseil d'Etat le 20 février 2009. Ce rapport est annexé à la présente réponse du Conseil d'Etat.

## **REPONSE DU CONSEIL D'ETAT**

Cette pétition demande dans sa première invite, d'étendre la cadence à la demi-heure le soir dès 20 heures et jusqu'à la fin du service et le samedi toute la journée dès la mise en place du nouvel horaire de décembre 2008 des CFF, pour le train régional Coppet - Lancy-Pont-Rouge.

Dès réception de la pétition, la direction générale de la mobilité (DGM) s'est chargée d'analyser la faisabilité des demandes formulées. Puis, la DGM a chargé les CFF d'évaluer et de chiffrer les propositions retenues, en vue de leur application au changement horaire de décembre 2008. Ainsi, l'offre de 2008 a été reconduite et complétée par le prolongement de la cadence à la demi-heure en semaine jusqu'à 22 heures et l'introduction de la cadence à la demi-heure le samedi de 9 h 30 à 22 h, pour la ligne régionale Coppet – Lancy-Pont-Rouge.

Cette évolution ne répond que partiellement à la demande de prolongement de la cadence jusqu'à la fin du service, mais comme il a été précisé lors de différentes rencontres entre la commune de Versoix et la DGM, les améliorations apportées à la desserte régionale dépendent fortement de la capacité financière du canton et de la Confédération à supporter l'augmentation de son déficit d'exploitation.

Cette augmentation des cadences en soirée reste aussi tributaire de la fréquentation des trains. En effet, leur fréquentation entre 22 heures et minuit est faible à ce jour. Il a aussi été convenu lors de rencontres avec les autorités de la commune qu'elles se chargent de faire connaître à la clientèle ces

renforts d'offre en soirée pour en améliorer leur utilisation, et que la DGM se charge d'évaluer la fréquentation des nouveaux trains mis en service.

La cadence de 30 minutes entre 22 heures et minuit en semaine pourrait être introduite lors d'un prochain changement horaire, suite aux évaluations citées ci-avant.

S'agissant de la deuxième invite, soit de l'arrêt des trains Interregio à Coppet, ce point a été étudié par les CFF qui ont fait part de leur impossibilité de les arrêter entre Nyon et Genève. Dès lors, la DGM met tout en œuvre pour promouvoir auprès des CFF l'amélioration et l'augmentation des liaisons régionales entre Genève et Lausanne, avec notamment le développement des correspondances à Coppet avec les trains régionaux.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte du présent rapport.

#### AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

Le chancelier :  
Robert Hensler

Le président :  
David Hiler

Annexe :

*Rapport du 7 janvier 2009 de la commission des pétitions chargée d'étudier la pétition 1657*

**Secrétariat du Grand Conseil****P 1657-A***Date de dépôt : 7 janvier 2009***Rapport****de la Commission des pétitions chargée d'étudier la pétition intitulée : Pour des trains deux fois par heure, également en soirée et le samedi et des correspondances optimales à Coppet !****Rapport de M. Jacques Jeannerat**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

La Commission des transports, sous la présidence de M. Jean-Marc Odier, s'est réunie le 6 mai 2008 pour examiner la pétition 1857 renvoyée à notre commission par le Grand Conseil.

Le procès-verbal a été tenu par M<sup>me</sup> Caroline Martinuzzi avec exactitude. Qu'elle soit ici remerciée pour son excellent travail.

Ont assisté aux débats MM. Christophe Genoud, secrétaire adjoint, et Fabrice Etienne, OCM, Département du territoire.

Au travers d'une pétition comportant 4039 signatures, le Conseil municipal et la population de Versoix demandent aux autorités cantonales :

- de négocier avec les CFF une cadence de 30 minutes le soir dès 20 h et le samedi toute la journée dès la mise en place du nouvel horaire de décembre 2008 des CFF, pour le train régional Coppet - Lancy-Pont-Rouge;
- de prendre les contacts nécessaires avec les autorités des communes et du district de Nyon afin d'obtenir, par l'arrêt supplémentaire de trains Interregio à Coppet, que les deux trains régionaux horaires dans chaque sens permettent une correspondance de et vers Nyon, Lausanne, le pied du Jura et au-delà, plus adaptée aux besoins des habitants.

## **EXPOSÉ DES MOTIFS**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

### **Explications**

Selon les auteurs de la pétition, Versoix, ville de près de 13 000 habitants, reste mal desservie par les transports publics. En attendant la desserte future au quart d'heure, il est nécessaire de davantage encourager les habitants à prendre le train. Pourtant, le samedi, le dimanche et le soir depuis 20 h, notre commune n'est desservie que par un train par heure dans chaque sens. Ainsi, de nombreux habitants de Versoix continuent à se rendre en ville en voiture à défaut d'une bonne alternative. Le bus V, trop lent, n'est pas une option valable pour rejoindre le centre-ville. Les TPG restent une desserte prioritairement locale. Pour encourager le transfert de la route vers le rail tel que prévu dans le plan directeur 2015, pour se rapprocher des objectifs fixés dans les ordonnances fédérales sur la protection de l'air OPAir et du bruit OPB, il est indispensable de donner à la population de Versoix un vrai choix de son mode de transport et ceci dans les plus brefs délais.

M. Etienne explique que la desserte est effective depuis décembre 2004. Elle est d'un train chaque demi-heure de 6 h à 20 h 30, cinq jours par semaine. Le reste du temps, la fréquence est de 60 minutes. Il fait sens de travailler sur l'augmentation de l'offre en heures creuses dans le but de garantir une chaîne de déplacements tout au long de la journée. Il rappelle que Versoix est desservie par la ligne V. Il s'agit d'une ligne complémentaire à la ligne de chemin de fer qui rabat les clients sur les différentes et permet des dessertes plus fines. M. Etienne souligne que les trains régionaux sont très fréquentés aux heures de pointe.

M. Genoud ajoute qu'il existe une ligne RER financée par la Confédération et les cantons et un train RE raccordé aux grandes lignes CFF. Il a déjà été obtenu des CFF un arrêt sur Versoix qui rend déjà un grand service.

### **Audition de M<sup>me</sup> Sauter, présidente du Conseil municipal de Versoix, et M. Malek-Asghar, maire de Versoix**

M. Malek-Asghar indique que cette pétition a été lancée pour étudier la possibilité d'avoir davantage de trains en fin de journée et le samedi. En effet, de nombreux habitants de Versoix souhaitent se rendre à Genève durant

ces périodes mais abandonnent l'idée de prendre le train puisqu'il ne leur permettra pas de rentrer chez eux facilement. Par conséquent, ils prennent leur voiture, ce qui n'est guère judicieux. De plus, Coppet représente un point de jonction mais il n'existe que très peu de correspondances.

M. Malek-Asghar annonce qu'une bonne nouvelle a été reçue la veille de l'audition puisque les CFF indiquent avoir reçu la pétition et étudié la cadence à la demi-heure le samedi et en fin de journée. Sur le plan technique, cela semble faisable, selon eux. Quant au financement, il est entre les mains du canton, d'où la raison de cette pétition. Il s'agit maintenant de négocier. Selon l'avancement du projet CEVA, il est souhaité, à terme, un système de RER.

M<sup>me</sup> Sauter ajoute que cette demande n'engendrera pas de coûts élevés puisque deux rames circulent déjà actuellement. L'une d'entre elle est arrêtée 50 minutes à la Praille. D'après leur lettre, les CFF sont prêts à entrer en matière. Il est en outre important de travailler en collaboration avec les communes vaudoises. Les personnes qui s'arrêtent à Renens ou à Nyon devraient pouvoir s'arrêter également à Coppet.

Le président souligne qu'il y a déjà eu une pétition déposée il y a quelques années à ce propos. Il demande quels en ont été les résultats. De plus, il souhaite savoir s'il existe une possibilité de mettre en place un P+R dans le secteur.

M. Malek-Asghar déclare qu'en effet, une pétition, sous la forme d'une motion du Conseil municipal au Grand Conseil, avait été déposée. Cette motion demandait que soit augmentée la cadence matinale et aux heures de pointe. Elle avait été acceptée à l'unanimité. Désormais, les efforts sont portés sur la suite. Il déclare être favorable à un P+R. Des propositions ont d'ailleurs été soumises au canton. Un parking sous-terrain est envisagé sur un plan localisé de quartier regroupant, entre autres, un EMS et un hôtel. La Fondation des parkings a estimé un nombre de places suffisant de 80, ce qui étonne M. Malek-Asghar. En effet, bien plus de places peuvent être réalisées (environ 320).

S'exprimant au nom du PDC, un député estime que cette pétition est pleine de bon sens. Il demande si une participation financière de la commune est envisagée.

M. Malek-Asghar répond que Versoix est l'une des communes qui possèdent la plus faible capacité financière du canton. La problématique est régionale. Le projet doit donc être financé par le fonds de transport régional. Versoix n'a pas la capacité de financer un bout de train.

Un député des Verts demande s'il n'est pas craint d'avoir 300 voitures de plus à Versoix avec ce P+R.

M. Malek-Asghar indique qu'il existe déjà un parking le long de la voie CFF, à la gare de Versoix. Il y a aussi une station Mobility et un parking devant la poste, sans compter celui du centre commercial de la Coop. L'idée serait ainsi de regrouper tous ces parkings et de faire disparaître les places en surface, ce qui serait bénéfique en ce qui concerne la qualité de vie. Il déclare que des automobilistes français viennent stationner à 800 mètres de la gare, vers les habitations et les champs. Il serait plus judicieux de les faire garer dans un P+R et d'avoir un concept global. En ce qui concerne le financement du P+R, une convention est passée avec les partenaires qui en prendront en charge une partie. Versoix se chargera du solde. La Fondation des parkings devrait participer à hauteur de 80 places.

Le président demande si Versoix est tenue au courant du projet d'agglomération ?

M. Malek-Asghar signale que le projet est principalement suivi par l'Association des communes. Un projet de jonction autoroutière est à l'étude vers la route de Ferney. Une motion a été déposée auprès du Conseil d'Etat afin que Versoix soit informée. Versoix a un certain intérêt à une jonction autoroutière. Cependant, il faut voir ce projet au niveau global. De ce fait, si le problème des pendulaires ne peut pas être réglé, ce projet ne sert à rien. Sinon, il y aura un blocage complet de la rive droite. Il faut régler les problèmes en amont.

## Discussion

S'exprimant au nom du groupe radical, un député souligne que cette audition s'est avérée intéressante. Il suggère de renvoyer cette pétition au Conseil d'Etat. Même avis de la part de députées libérale et des Verts. Appréciation identique de la part d'un représentant de l'UDC.

Du côté socialiste on qualifie cette pétition de sage et importante. Il est indispensable que Versoix soit bien reliée. Le groupe approuve le renvoi au Conseil d'Etat.

S'agissant du PDC, il partage cet avis. Un de ses représentants souligne cependant qu'il est possible de vouloir développer le train et, en parallèle, d'autres modes de transport. Le problème des P+R improvisés n'est pas propre à Versoix mais existe partout, ce qui est regrettable.

M. Genoud indique que le département est favorable à cette pétition. La discussion a déjà été engagée avec les CFF. Cependant, il ne sera pas possible de répondre positivement à toutes les demandes. L'idée est en tout

cas de prolonger la cadence jusqu'à 22 h. La densification le soir et le samedi est réalisable. En revanche, il n'est pas judicieux de faire arrêter davantage de trains à Coppet, car ceux-ci sont déjà pleins et il coûte très cher d'y ajouter un wagon. Il ne sera, dès lors, peut-être pas possible de répondre à cette demande. En ce qui concerne le P+R, M. Genoud déclare ne pas connaître précisément le dossier. Ce qui est certain, c'est que les CFF ne veulent pas supprimer leurs places P+rail qui se situent le long de la voie. Une discussion de fond a été tenue avec les CFF. Il s'agit d'une question compliquée en lien avec des aspects stratégiques immobiliers. M. Genoud déclare ainsi ne pas avoir de réponse précise sur ce P+R et son nombre de places. De plus, ce n'est pas le canton qui finance le P+R mais la Fondation des parkings.

Un député des Verts demande si la ligne Lancy-Pont-Rouge fonctionne bien.

M. Etienne indique qu'il y a environ 600 à 700 voyageurs par jour. Une forte croissance se fait sentir. D'importants efforts sont fournis à cet endroit. Ce n'est donc pas le moment de réduire l'offre. Au contraire, c'est le moment idéal pour que les Genevois s'approprient cette halte.

Concernant la pétition, un député libéral déclare être dérangé par le fait de la renvoyer au Conseil d'Etat sans en connaître les coûts. Il demande d'attendre ces renseignements avant de la renvoyer.

Une députée des Verts fait remarquer qu'un renvoi au Conseil d'Etat est un accord de principe sans être un ordre d'exécution ; une fois renvoyé, le Conseil d'Etat dispose de six mois pour rendre un rapport.

Le président met aux voix la proposition du député libéral d'attendre les informations sur les coûts avant de se prononcer. Cette proposition est refusée :

**Oui :** 2 (2 L)

**Non :** 9 (3 S ; 2 Ve ; 1 PDC ; 1 R ; 1 UDC ; 1 MCG)

**Abstentions :** 2 (1 R ; 1 L)



Il met ensuite aux voix le renvoi de la pétition au Conseil d'Etat et ce vote **est accepté** :

**Oui** : 12 (3 S ; 2 Ve ; 1 PDC ; 2 R ; 2 L ; 1 UDC ; 1 MCG)

**Non** : 1 (1 L)

**Abstention** : –

Ainsi, Mesdames et Messieurs les députés, la Commission des transports vous recommande, dans une très large majorité, de renvoyer cette pétition au Conseil d'Etat.

## **Pétition (1657)**

### **Des trains deux fois par heure, également en soirée et le samedi et des correspondances optimales à Coppet !**

Versoix, ville de près de 13 000 habitants, reste mal desservie par les transports publics. En attendant la desserte future au quart d'heure, il est nécessaire de davantage encourager les habitants à prendre le train.

Pourtant, le samedi, le dimanche et le soir depuis 20 h, notre commune n'est desservie que par un train par heure dans chaque sens. Ainsi de nombreux habitants de Versoix continuent à se rendre en ville en voiture à défaut d'une bonne alternative. Le bus V, trop lent, n'est pas une option valable pour rejoindre le centre ville. Les TPG restent une desserte prioritairement locale.

Pour encourager le transfert de la route vers le rail tel que prévu dans le plan directeur 2015, pour se rapprocher des objectifs fixés dans les ordonnances fédérales sur la protection de l'air OPAir et du bruit OPB, il est indispensable de donner à la population de Versoix un vrai choix de son mode de transport et ceci dans les plus brefs délais.

C'est pourquoi, **le Conseil municipal et la population de Versoix demandent aux autorités cantonales :**

- **de négocier avec les CFF une cadence de 30 minutes le soir dès 20 h et le samedi toute la journée dès la mise en place du nouvel horaire de décembre 2008 des CFF, pour le train régional Coppet - Lancy-Pont-Rouge;**

- **de prendre les contacts nécessaires avec les autorités des communes et du district de Nyon afin d'obtenir, par l'arrêt supplémentaire de trains Interregio à Coppet, que les deux trains régionaux horaires dans chaque sens permettent une correspondance de et vers Nyon, Lausanne, le pied du Jura et au-delà, plus adaptée aux besoins des habitants.**

N.B. : 4039 signatures

*Mairie de Versoix*

M. Patrick Malek-Asghar

Maire

M<sup>me</sup> Marie-José Sauter

Présidente du Conseil municipal

Route de Suisse 18

1290 Versoix